



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Jacques ROBIN, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Antonio PEREZ RAMOS a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Josette CHAMBOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Béatrice HUEHN

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: /
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: /	Abstention	: /

9.1. INTERCOMMUNALITE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Madame le Maire,

INFORME que le rapport annuel de Thonon Agglomération pour l'année 2023, concernant le prix et la qualité du service public de la prévention et gestion des déchets doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique avec vote et délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-17-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC2024.00322 en date du 24 septembre 2024 adoptant le rapport public annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

Considérant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération,

Considérant que le maire doit présenter au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers,

Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :

ADOpte le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération, annexé à la présente.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 29 OCT. 2024

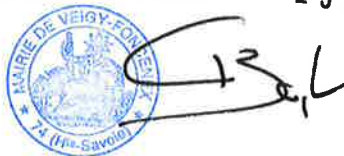
Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

29 OCT. 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 octobre 2024

Le Maire – Catherine BASTARD



La secrétaire de séance – Béatrice HUEHN